

Envoi : 19/06/2018
Réception par le Préfet : 19/06/2018
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-6-6-4

Séance du vendredi 15 juin 2018

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR
SIEGER AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE
NATIONALE DU FRANKENTHAL MISSHEIMLE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'arrêté préfectoral du 5 février 2018 portant renouvellement de la composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa réunion du 1^{er} juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Conseil départemental pour siéger au sein du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé,
- Désigne Mme Monique MARTIN en qualité de titulaire et M. Lucien MULLER en qualité de suppléant pour siéger au sein du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité